

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix-sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*

Mardi 11 octobre 2022

**Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

*Mis en ligne :*

Vendredi 21 octobre 2022.

**Procurations de vote et mandataires :** M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme BONNAFOUS Catherine, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

*Nombre de Conseillers en exercice : 29*

Absents : Mme DORIA Anne

Présents : 23  
Votants : 27  
Quorum : 14

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 11 octobre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**2022-110 - Urbanisme : Allée Duc de Nominoë – Cession de la parcelle AR45 en vue de la réhabilitation-restructuration des « Cours basses »**

Rapporteur : G LEFEUVRE

**VU** l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 4 octobre 2022,

Par délibération du Conseil Municipal n° 152-2021 du 14 décembre 2021, la commune a autorisé la cession à la société PROBIMMO de la parcelle cadastrée AR 45 sise allée du Duc Nominoë et d'une superficie d'environ 343 m<sup>2</sup>.

La société PROBIMMO ayant créé une société adhoc pour l'opération d'acquisition sous le nom SAS NOMINOË, souhaite que les actes soient rédigés au profit de celle-ci.  
Il convient donc de modifier la délibération ci-dessus mentionnée en substituant le nom de la société.

M.LE GUENNEC ne prend pas part au vote et quitte la salle.

**Après en avoir délibéré, par 21 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, M.DA CUNHA, P.VALLÉE, S.NOULLEZ, B.LEJOLIVET, C.CAITUCOLI), les membres du Conseil municipal décident :**

**DE MODIFIER** le nom de la société bénéficiaire de la cession de la parcelle AR 45 prévue à la délibération n°152-2021 pour le remplacer par SAS NOMINOË

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

